

SÉNAT DU CANADA

BILL K.

Loi constituant en corporation l'«Investors Trust Company».

Préambule.

CONSIDÉRANT que les personnes ci-après nommées ont, par voie de pétition, demandé l'établissement des dispositions législatives ci-dessous énoncées, et qu'il est à propos d'accéder à cette demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète: 5

Constitution en corporation.

1. Hugh Windsor Cooper, conseil général, Gardner English, agent exécutif en matière hypothécaire, Edwin George Oscar Howard, secrétaire, Murray Ryerson Howes, comptable en chef, Andrew Sander Jackson, contrôleur, Philip Edwin Newman, analyste de placements, Theodore Oscar Peterson, financier, et John Michael O'Donnell Walsh, secrétaire adjoint, tous de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, ainsi que les personnes qui deviendront actionnaires de la Compagnie, sont constitués en une corporation portant nom «Investors Trust Company», ci-après appelée «la Compagnie». 15

Nom corporatif.

Administrateurs provisoires.

2. Les personnes nommées à l'article premier sont les administrateurs provisoires de la Compagnie.

Capital social.

3. Le capital social de la Compagnie est de trois millions de dollars, divisé en actions de cent dollars chacune. 20

Siège social.

4. Le siège social de la Compagnie est établi en la cité de Winnipeg, province du Manitoba.